

et 10 % des États-Unis. Ces chiffres montrent que les Canadiens investissent surtout aux États-Unis et que la part de la CE dans les investissements étrangers au Canada est très importante. Les flux d'investissement entre le Canada et la CE vont certainement se développer en fonction de la restructuration amenée par l'ALE et Europe 1992. Le Canada et les États-Unis vont former un bloc, la CE et ses partenaires de l'AELE, un autre, et le bassin du Pacifique, autour du Japon, un troisième.

a) Les banques

Les banques canadiennes ont réduit leurs activités de prêts à l'étranger. Leurs actifs étrangers ont diminué de 42,5 % de l'ensemble de leurs actifs en 1983, à 39,4 % en 1987 (voir le tableau 2).

Cette tendance va se poursuivre puisque plusieurs grandes banques ont indiqué leur intention de se retirer du secteur de la banque commerciale en Europe et de continuer à réduire les encours de prêts aux pays en voie de développement. La raison principale tient au meilleur rendement obtenu sur les actifs nationaux. Le tableau 3 montre l'érosion régulière des rendements d'origine internationale et la remontée simultanée de la rentabilité des opérations nationales.

Les grands financements internationaux des années 1970 et du début des années 1980 ont été lancés pour recycler les énormes excédents de pétrodollars et sont venus compenser la sévère dépression des marchés nationaux. La tendance est maintenant à l'inverse avec un marché canadien dynamique et rentable offrant des résultats très supérieurs aux opérations internationales qui ont été affectées par des résultats décevants.

Le cadre réglementaire

Le Canada est à juste titre fier de la solidité et de la stabilité de son système

bancaire et financier, ce qui lui donne une valeur particulière considérant les problèmes que connaissent actuellement de nombreuses banques américaines, grandes et petites, en particulier le secteur « épargnes et prêts », qui traverse une crise.

Cependant, le système canadien est menacé d'être déphasé par rapport au reste du monde en raison de sa façon de réglementer le système financier. Il rend ainsi le marché canadien plus vulnérable face à la concurrence internationale et limite la capacité concurrentielle des institutions canadiennes sur les marchés mondiaux. Depuis une dizaine d'années, le monde bancaire et financier connaît des évolutions considérables qui ont donné naissance à quantité d'instruments nouveaux, adaptés à des situations particulières ponctuelles, et qui seront délaissés plus tard. Les institutions financières ne doivent plus être adaptées à une situation stable et permanente, mais être en mesure de s'adapter à des changements constants. Les banques européennes, plus ouvertes au système bancaire universel, sont mieux adaptées à cette évolution que leurs concurrentes canadiennes auxquelles plusieurs types d'activités financières sont refusés. La loi bancaire doit être profondément remaniée pour apporter des changements importants, mais le projet de réforme annoncé il y a trois ans tarde à venir. Il existe en outre des incertitudes sur le contenu et la portée des réformes.

La concurrence est une dure réalité au sein du système financier canadien. La part des banques dans les dépôts des particuliers a diminué de 57 à 51 % entre 1982 et 1988, et celle des actifs globaux de 69 à 61 %. Des sociétés de fiducie ont atteint des tailles égales ou supérieures à celles des plus grosses banques. Les banques canadiennes ne sont pas actuellement autorisées à offrir des services de fiducie, de garantie et de distribution d'assurance et de crédit-bail automobile. À l'inverse, des entreprises commerciales privées ont pris le contrôle de quelques très grosses compagnies de